



Déclaration de la Coordination LAPEYRE CGT –26/03/2021

## **SAINT GOBAIN condamné à transmettre les offres de VERDOSO et CEVITAL**

Le 4 février 2021, le Tribunal de Grande Instance de Val de Briey avait ordonné à SAINT GOBAIN de dénoircir les documents transmis aux représentants du personnel du groupe LAPEYRE. Le 25 mars 2021, le Tribunal de Grande Instance de Bobigny vient d'ordonner à SAINT GOBAIN de transmettre les offres complètes de VERDOSO et CEVITAL.

Une nouvelle fois, ces jugements démontrent que certaines organisations syndicales et experts ont accepté de travailler dans le cadre d'accords de méthode inférieurs au code du travail.

**Suite à ce jugement, la CGT demande que VERDOSO et CEVITAL puissent, comme MUTARES, présenter leurs offres aux différents CSE. Ainsi, les CSE pourront se prononcer sur les trois offres retenues par SAINT GOBAIN en phase finale du processus.**

Cette demande est d'autant plus justifiée que le rapport du cabinet ALTINEA sur le projet de cession à MUTARES conclut à « un risque de redressement judiciaire généralisé très élevé voire quasi certain avec le projet de MUTARES ». La CGT veut pouvoir rencontrer les autres prétendants.

Comme le dirait le responsable désigné par MUTARES pour diriger LAPEYRE INDUSTRIES :  
« C'est à vous d'écrire l'avenir »

**Il n'y a aucun avenir avec MUTARES**  
Exigez de pouvoir rencontrer les deux autres candidats.

**Arrêtez d'écouter ceux qui ont des intérêts personnels à vous vendre MUTARES**  
**Choisissez bien vos représentants**  
**Votre avenir en dépend**